



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n° 14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-023

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

URBANISME

SOUS-DOMAINE

DOCUMENTS
D'URBANISME

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :

Procédure de mise en
compatibilité du PLU
avec la Déclaration
d'Utilité Publique
concernant le parking
Nord du bourg de
Bages

CONVOCACTION C.M. :
28/03/2024

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
28/03/2024

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude, BUSTO.

PROCURATIONS : Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine ROI.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant l'aménagement du parking nord du bourg de Bages, il est nécessaire d'engager une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant d'aboutir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette procédure de mise en compatibilité du PLU sera accompagnée d'une enquête publique.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- ◇ DECIDE d'émettre un avis favorable à la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement du parking nord du bourg de Bages ;
- ◇ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- ◇ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

- ☉ 12 voix pour
- ☉ 01 voix contre



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
08/04/2024

PAR PUBLICATION
LE : 08/04/2024

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance